

RESEARCH ARTICLE

**Decret : Ratification Accord Pret
BADEA/BID Education (Cameroun)**

AUTHORS

Presidence de la Republique du Cameroun

DECRET N° 2026/176 DU 04 MAI 2026

ratifiant l'Accord de Prêt Banque Islamique de Développement (BID)/Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (FSID), d'un montant de 7,4 millions de Dinars Islamiques, équivalant approximativement à 9,2 millions d'Euros pour les ressources de la BID, et 9,2 millions d'Euros pour les ressources du FSID, conclu le 09 novembre 2025 entre la République du Cameroun et la Banque Islamique de Développement (BID), pour le financement du Projet d'Appui à l'Education de Base au Cameroun (PAEBC).-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025, modifiée et complétée par l'ordonnance n°2025/001 du 11 juillet 2025 ;
- Vu** le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n° 2025/452 du 10 septembre 2025 habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer, avec la Banque Islamique de Développement (BID), un Accord de Prêt d'un montant de 9,2 millions d'Euros, soit environ 6,025 milliards de francs CFA, pour le financement du Projet d'Appui à l'Education de Base au Cameroun (PAEBC) ;
- Vu** le décret n° 2025/453 du 10 septembre 2025 habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer, avec la Banque Islamique de Développement (BID), Guichet Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (FSID), un Accord de Prêt d'un montant de 9,2 millions d'Euros, soit environ 6,025 milliards de francs CFA, pour le financement du Projet d'Appui à l'Education de Base au Cameroun (PAEBC),

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Est ratifié l'Accord de Prêt d'un montant de 30 millions de dollars US, soit environ 18,078 milliards FCFA, conclu le 16 octobre 2025 entre la République du Cameroun et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), pour le financement du Projet d'Appui à l'Education de Base au Cameroun (PAEBC).

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais.-

Yaoundé, le 04 MAI 2026**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**